



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

DECLARATION LIMINAIRE DU CHSCT DU 31 mars2015

Monsieur le Président,

Ce CHSCT d'installation, arrive très tard dans le calendrier puisque notre dernière rencontre au sein de cette même instance date du 13 novembre 2014. Cela décale les travaux commencés ou à venir d'autant. Pourtant les conditions de travail elles, n'arrêtent pas de se dégrader à grande vitesse.

De nouvelles suppressions d'emplois ont encore été appliquées tant au niveau national que local, poursuivant ainsi une stratégie systématique de destruction des effectifs à la DGFIP.

Lors de nos HMI ou nos visites de sites, les agents nous ont fait part de leurs difficultés croissantes à exercer leur métier et leur ras-le-bol de telles conditions de travail. A n'en pas douter, la poursuite d'une telle politique ne manquera pas de générer encore plus de souffrance au travail pour bon nombre de nos collègues déjà au bord de la rupture.

A ce titre, faut il vous rappeler Monsieur le Président, l'enquête semestrielle de septembre 2014 de l'observatoire interne IPSOS, qui révélait que 72% des agents de la DGFIP faisaient le constat d'une dégradation de leurs conditions de travail ?

Beaucoup de collègues souffrent à tous les niveaux, et désormais ils portent directement sur eux la charge des politiques dogmatiques de réduction des emplois publics.

Pour **FO DGFIP** c'est injuste et inacceptable !!!

Face à cela, l'Administration, semble-t-il émue des conséquences de ces politiques dogmatiques, a imaginé des dispositifs censés améliorer les conditions de vie au travail, mais force est de constater que ces mesures ont essentiellement consisté à élaborer un catalogue d'outils de recensement du mal être des agents.

Quant aux évolutions relatives aux CHS-CT qui auraient pu contribuer à améliorer les conditions de travail des agents sur le terrain, en l'absence de volonté politique, elles n'ont pas plus permis de produire des résultats concrets.

Monsieur le Président, alors que nous allons ouvrir une nouvelle mandature au sein du CHS-CT des Côtes d'Armor, les représentants **FO DGFIP22** tenaient à vous rappeler leurs positions, et notamment le fait que pour nous, la question des moyens humains et budgétaires ne peut être déconnectée des sujets touchant aux conditions de travail de nos collègues.

FO DGFIP rappelle ici que sa Fédération de Fonctionnaires a rejeté le projet d'accord

cadre sur la qualité de vie au travail, accord déconnecté de la réalité du terrain qui n'a pas pris en compte les paramètres négatifs ayant dégradé les conditions de travail ces dernières années.

Monsieur le Président, lors des trois ans écoulés les représentants **FO DGFIP22** n'ont pas manqué de vous rappeler régulièrement les obligations réglementaires qui incombent à votre Direction, sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail, notamment par nos demandes répétées de communication de tous les éléments nécessaires au travail des délégués dans cette instance départementale.

Sur le sujet des missions extérieures dévolues aux CHS-CT, les visites de sites, ont permis d'analyser de nombreuses configurations de travail, dans le but d'identifier les risques ou dérives en matière de Santé, Sécurité et condition de travail.

Le sujet des crédits en CHS-CT a été aussi pendant la précédente mandature un sujet de discussion et parfois de désaccord, et nous avons toujours rappelé que pour nous la dotation budgétaire allouée au CHS-CT n'a pas vocation à pallier aux insuffisances de vos crédits directionnels, et ce même si le montant par agent augmente pour cacher la diminution du nombre d'agents..

Quand la Direction Générale et le Ministère font des « conditions de vie au travail » une priorité, on peut en douter. Depuis la mise en place des CHSCT, les bonnes déclarations se succèdent, mais dans les faits : RIEN de bon !!!

Malgré les gros projets que sont l'information sur les RPS à destination de l'ensemble des agents et le plan de prévention routier, mis en route par le CHS-CT des Côtes d'Armor, il reste beaucoup à faire dans les domaines de la santé, de la sécurité de l'hygiène au travail. Pour **Force Ouvrière**, il faut continuer dans ce sens et apporter des réponses concrètes aux agents et arrêter les grands discours pour passer aux actes.

Pour **Force Ouvrière**, les suppressions d'emplois sont la cause principale de dégradation des conditions de travail.

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

retirer le pacte de responsabilité,

arrêter la démarche stratégique,

arrêter la suppression des postes,

engager les recrutements nécessaires,

stabiliser les services,

reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,

améliorer les conditions de travail,

augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points

d'indice uniforme,

améliorer le déroulement de carrière.